

OPÉRATION DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE

- La restructuration du champ captant d'Emmerin -

Lille Métropole Communauté urbaine s'est engagé en 2008 dans une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau sur les champs captants du Sud de Lille, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Cette opération a pour objectif d'assurer la protection et la restauration de la qualité des eaux souterraines, tel que le définit la législation européenne (Directive Cadre sur l'Eau).

A ce titre, et conformément aux prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de protection de cette ressource en eau (2007), le champ captant d'Emmerin doit faire l'objet d'une restructuration.

LES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE MÉTROPOLE, UNE RESSOURCE NATURELLE IRREMPLAÇABLE

- ✓ 32 communes concernées (28 dans le Nord et 4 dans le Pas-de-Calais) ;
- ✓ 5 champs captants ;
- ✓ 52 forages et structures captantes répartis sur 9 communes.



LE SITE DE LA PLATIÈRE, UN LIEU EMBLÉMATIQUE ET STRATÉGIQUE

Ce site s'étend sur près de 120 hectares répartis sur les communes d'Emmerin (100 hectares) et Haubourdin (20 hectares). Cette zone de marais, berceau de l'approvisionnement en eau des habitants du secteur, est également la partie la plus fragile des champs captants du Sud de Lille aux pollutions de surface. Historiquement, la Platière était constituée de sites naturels liés à son caractère humide, de grande renommée, qui ont malheureusement perdus de leur intérêt patrimonial du fait des interventions successives de l'Homme.

Quelques espèces de la Flore et la Faune encore présentes sont caractéristiques de ces milieux de marais et reconnues au niveau régional et même national comme d'intérêt patrimonial et protégées par la réglementation du code de l'Environnement.

EMMERIN : VILLE HISTORIQUE DE PRODUCTION D'EAU

L'exploitation de l'eau potable sur le site a été initiée dès le début du XIX^{ème} siècle. Les fontaines, Guermanez en est un exemple, ainsi que la première usine des Eaux d'Emmerin ont été édifiées en 1870. De tout temps ce territoire a été déterminant dans l'histoire d'Emmerin : sources de bois, de tourbe, d'eau et d'abris au besoin. L'aménagement de la Platière en boisement de protection de la ressource en eau permettra de conserver son rôle stratégique tout en créant un espace naturalisé accessible aux publics.



En partenariat avec :



LES ÉTAPES DE LA RESTRUCTURATION

1/ L'optimisation de la production d'eau potable

Les forages du champ captant sont, pour la plupart, à l'arrêt depuis les années 80 suite à des teneurs trop importantes en nitrates. La restructuration du champ captant doit permettre sa remise en service, et donc en premier lieu redéfinir l'emplacement optimal des forages de manière à ne pas remobiliser des sources de pollutions voisines mais également de manière à prendre en compte le respect des milieux naturels de surface et donc ne pas assécher les secteurs en eau.

2/ Définition de l'aménagement futur du site

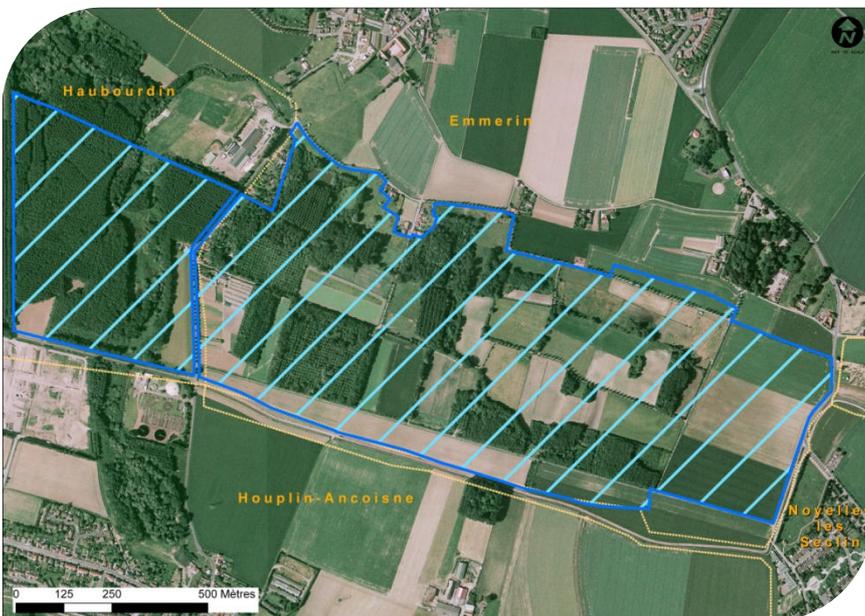
En fonction de la position définie des forages, et pour respecter les termes de l'arrêté préfectoral de DUP, un projet d'aménagement du site par la réalisation d'un boisement de protection de la nappe devra être établi.

L'aménagement tiendra compte des espaces et espèces naturels présents. C'est pourquoi, un inventaire naturaliste complet sur un cycle biologique (une année) est mené.

3/ Respect des procédures administratives

Le projet global finalisé devra être validé par une enquête publique et auprès des administrations régionales compétentes pour délivrer les autorisations de réalisation des travaux.

Il sera notamment présenté au comité de suivi de la DUP, à l'Agence Régionale de Santé, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et à la population lors de l'enquête publique.



Une étude a donc été engagée pour réaliser les deux premières étapes de ce processus.

Cette étude durera un an et aboutira **mi 2011**, à la définition d'un projet d'aménagement global du site de la Platière sur Emmerin, compatible avec :

- ✓ La production d'eau potable de façon durable ;
- ✓ La préservation de l'hydrosystème de surface (zones humides et étangs) ;
- ✓ Le respect de la biodiversité et du patrimoine de ce site.

Ce projet fera l'objet d'une large concertation avec la commune d'Emmerin et les acteurs et utilisateurs du site. Des points d'informations et des réunions publiques seront organisées. Toutes les informations seront disponibles en mairie d'Emmerin.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Mme Mélanie Lotte
Direction de l'Eau, Unité Centrale
Lille Métropole Communauté urbaine
1 rue du Ballon – B.P. n°749
59034 LILLE Cedex

☎ : 03.20.21.30.94
☎ : 03.20.21.23.90
✉ : mlotte@lillemetropole.fr